



**Présents** : ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

SABAROTS Anne Marie, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, MARISCO Jean Pierre.

**Absent** : ARROSSA Lidia- IBARROLA Pascal- ONDICOL Beñat- URRIZAGA Peio- ETCHEVERRY Bernadette

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY.

Présents : 9/14

### 2023/3- Avance remboursable Gîte AIRE ZABAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le GÎTE AIRE ZABAL aura besoin d'une avance afin de démarrer son exploitation.

Il s'agit d'une avance de trésorerie de **10 000€** qui sera accordée au profit du BUDGET GÎTE AIRE ZABAL et qui devra être remboursée sous 1 an.

Il convient de procéder aux opérations suivantes :

- Un ordre de paiement au compte 553 dans le BP 82600.
- Un ordre de recette au compte 51921 dans le BA 82603.

Le conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

-**APPROUVE** le principe d'avance de trésorerie.

-**PRECISE** que le budget GÎTE AIRE ZABAL remboursera au budget COMMUNE DE BIDARRAY dans un délai de 1 an.

-**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.**

Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

